

MARDI 1^{er} DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
Hervé DOUAGLIN

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

ce.0490054t@ac-nantes.fr
<http://lyc-renaudeau-49.ac-nantes.fr>



LYCÉE
DES MÉTIERS

Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiant du
concours financier de :



Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>16) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 03 novembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour initial :

- Les points suivants sont ajoutés :
 - Convention Rallye Latin
 - Conventions stages MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire)
 - Stage d'application
 - Stage d'observation
 - Prépa apprentissage
 - Convention avec l'association « pour ma pomme » intervenant atelier théâtre
 - Convention avec Turbo self : télé-services liés au contrôle d'accès restauration
 - Campus : adhésion du lycée
- Les points suivants sont supprimés :
 - Bilan voyage Italie (échange)

[Délibération n° 2 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires générales

1-3-1 Permanences de vacances

Permanences de petites vacances : les 3 premiers jours

Vacances d'été :

- permanence jusqu'au 16 juillet
- permanence à partir du 18 août

Personnels d'astreinte : il y a toujours une personne (direction et CPE) d'astreinte sécurité les weekends et pendant les vacances sauf du 17 juillet au 17 août 2021.

1-4 Affaires financières

1-4-1 Budget 2021 : présentation

Monsieur Deschamps, le gestionnaire comptable explique les grands principes et la structure générale d'un budget.

Il présente ensuite plus en détail les différents services budgétaires du lycée.



1. Service de restauration et d'hébergement

• Particularités du service de restauration

- Restauration sur 2 sites autonomes.
- La restauration du site Mode est agréé CROUS.
- Multitudes de types de convives : élèves, personnels de l'établissement, stagiaires du Greta, apprentis, étudiants extérieurs.
- Modes de paiement multiples : caisse, chèques, virement, prélèvements, CB, télépaiement.

- **Recettes** : il s'agit d'une estimation des repas pris par l'ensemble des usagers multipliée par chaque tarif. Le graphique de répartition par type de recettes fait apparaître le poids important des recettes élèves à 84.4 %.

Mme Moan demande sur quelle année se base les chiffres pour le service de restauration ? M. Deschamps répond que les estimations se calculent sur une année de référence (autre que l'année 2020). C'est un service sur lequel il faut être vigilant et qu'il faut surveiller tout au long de l'année. En effet il faut ajuster les ouvertures de crédits en fonction de la réalité des recettes et non de celles prévues au budget

- **Dépenses** : elles sont réparties selon 3 catégories principales :

- Les charges de fonctionnement calculées suivant des clefs de répartition.
- Les cotisations obligatoires reversées auprès de la région suivant des pourcentages imposés.
- Et les achats de denrées qui représentent environ 53 % des dépenses. Si l'on analyse la répartition des charges pour un repas, le montant alloué à l'achat des denrées est de 2.39 €.

2. Les recettes globales du budget :

Elles sont réparties principalement entre les familles (33 %), la dotation de fonctionnement de la région (33 %) et l'Etat (11 %).

Concernant la dotation Régionale, après la baisse de 21 600 € entre 2019 et 2020 on note pour 2021 une baisse de 720 € due à nouveau à un ajustement sur l'internet GIGALIS qui est désormais pris en charge directement par la région. Financièrement cela n'a pas d'incidence sur le budget puisque la charge correspondante disparaît également.

3. Service Activités pédagogiques en recettes

Monsieur Deschamps met en lumière les points marquants suivants :

- La subvention « manuels scolaires » baisse puisque on est arrivé au terme du renouvellement suite à la réforme du lycée qui a généré un effort financier d'environ 150 000 € intégralement financé par la région.
- Le rallye math sera géré sur 2 années en raison du report en 2021.
- Concernant les voyages et sorties, la particularité est l'absence d'inscription budgétaire suite à l'annulation de tous les projets pour l'année scolaire 2020/2021. Une ligne de 2 500 € et celle des crédits d'autonomie sont maintenues en prévision de projets à partir de la rentrée 2021.
- Concernant les ressources de l'enseignement professionnel, on constate globalement un report des lignes budgétaires. Il est, à nouveau souligné la baisse très nette de la Taxe d'Apprentissage (hors quota), conséquence de la réforme du financement de l'apprentissage. On est passé de 400 000 € en 2013 à environ 160 000 € en 2020. Les prévisions 2021 sont identiques à 2020.
- les crédits provenant du GRETA CFA pour le fonctionnement des sections accueillant des apprentis connaissent des variations en fonction du nombre d'apprentis.

4. Service Vie de l'élève (recettes et dépenses)

- Ce service est alimenté essentiellement par des ressources spécifiques.
- La part de la dotation de fonctionnement ouverte sur ce service permet de financer des actions liées au CESC, le lycée Eco responsable, l'orientation, le journal des lycéens et l'atelier théâtre.
- Erasmus : on arrive à la fin des projets donc moins de ressources prévues.
- Pour les dépenses la ligne lycée éco responsable est abondée de 300 €. La ligne théâtre est en baisse de 400 € ce qui correspond à la réalité des besoins.

5. Service Administration et logistique en recettes

Ce service est alimenté principalement par la dotation de fonctionnement et par des versements des organismes partenaires comme le Greta CFA et l'université.

Concernant l'apprentissage, il est bien identifié un reversement de 7 000 € qui vient compenser les charges relatives à l'occupation des locaux. Monsieur Guitton fait remarquer que cela vient en diminution des crédits liés à la pédagogie. Monsieur Deschamps répond que les montants alloués à la pédagogie sont du même niveau que les années précédentes (les modalités de calcul de la dotation versée par le Greta CFA ont évoluées en 2020 dans un sens favorable). D'autre part, il juge pertinent et important d'afficher le coût d'occupation des locaux car il s'agit bien de charges réelles. Cependant une analyse plus fine sera effectuée en 2021 entre les différentes sections d'apprentissage.

6. Bourses nationales (recettes et dépenses)

Ce service équilibré en recette et en dépenses enregistre le montant des bourses nationales versées aux familles et financés en totalité par l'Etat. L'augmentation en 2021 correspond à l'ajustement au regard de la réalité des dépenses des années précédentes.

7. Campus des métiers en recettes

Les recettes proviennent des cotisations des adhérents et de fonds fléchés de taxe d'apprentissage. Pour 2021 la région a octroyé une subvention spécifique de 6 000 € pour l'orientation et l'attractivité des métiers.

8. Pour terminer sur les recettes et le financement, monsieur Deschamps présente, pour information, la masse salariale des personnels du lycée qui s'élève à presque 15 000 000 €.

Il aborde ensuite les dépenses des principaux services

9. Service Activités pédagogiques en dépenses

En dehors des éléments déjà évoqués en recettes, on constate pour ce service peu de variation entre 2020 et 2021 :

- Une augmentation sur la ligne documentation suite à la création de la section « arts appliqués ».
- Une suppression de la ligne minibus, qui est très rarement utilisé.

10. Service Administration et logistique en dépenses

Concernant les dépenses on note :

- Une baisse sensible des frais de carburant et de péages puisque la voiture électrique Zoé est plus utilisée qu'auparavant.
- La baisse des crédits d'affranchissement compensée par la création d'une ligne « envoi SMS ». Même si l'on pense encore baisser les dépenses d'affranchissement, on reste prudent car on a encore des coûts d'envoi important lors des examens.
- Il est à souligné des variations au niveau de la viabilisation. Il s'agit de la conséquence de la ventilation des dépenses entre le service ALO et le service SRH suivants les clefs de répartition.
- **Monsieur Deschamps met l'accent sur deux créations de lignes budgétaires :**
 - **Une ligne « Covid » de 6 000 €** afin de satisfaire l'achat du gel, du virucide et de l'essuie main.
 - **Une ligne « site internet » de 10 000 €** qui va permettre de financer la construction d'un site internet plus conviviale avec des visites virtuelles. Cela servira de support aux portes ouvertes de 2021 qui se tiendront en distanciel. M. DOUAGLIN annonce que le 13 février 2021, il y aura un événement avec 3 conférences sur Youtube Live : 9h – 10h – 11h avec une rencontre interactive.
 - Ces ouvertures de crédits sont financées par un prélèvement sur les fonds de réserves.

11. Service de restauration et d'hébergement en dépenses

Les variations principales en dépenses sont détaillées par monsieur Deschamps :

- Augmentation de la ligne « carte de restauration » afin de correspondre aux montants des années précédentes.
- Baisse des produits d'hygiène car, en principe, on devrait faire des économies de produits suite aux investissements effectués et à la mise en œuvre de nouvelles techniques de nettoyage.
- On note également une augmentation sensible des contrats d'entretien (plus d'équipements).



- Comme pour le service général, une ligne « Covid » a été créé pour un montant de 2 000 €.

Au final compte tenu de l'ensemble des prévisions budgétaires, le budget 2021 est présenté avec un déficit de 16 000 € en section de fonctionnement.

Pour les investissements, au-delà de la reconduction des lignes « taxe d'apprentissage » ; il est proposé d'ouvrir des crédits afin de satisfaire rapidement des besoins en matériel pour la restauration, le pédagogique et l'informatique. Le déficit engendré par ces ouvertures en investissements est de 55 000 €.

Sur la totalité du budget 2021, on note donc un déficit de 71 000 € financé sur les réserves de l'établissement.

Monsieur Deschamps présente la situation des réserves du lycée qui malgré l'ensemble des prélèvements effectués en 2020 restent confortables à plus de 300 000 €.

Le conseil d'administration adopte le budget 2021

[Délibération n° 3 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-2 Admission en non-valeur

Monsieur Deschamps présente une liste de dossiers en Admission en Non Valeurs suite à des retours d'huissiers ou compte tenu des montants faibles des créances.

Cela concerne 25 créances pour un montant total de 560.87 €.

[Délibération n° 4 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-3 Convention de brevet d'initiation aéronautique BIA

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de brevet d'initiation aéronautique avec l'Aéroclub du Pontreau Cholet.

Un échange à lieu sur ce point :

M. Bouin : Combien d'élèves impliqués sur le BIA cette année ?

Mme. Legardinier : 11 élèves pour 15 places.

Mme. Artus-Dixneuf : Les élèves de 3ème sont-ils informés de ce Brevet ?

M. Douaglin : Les élèves sont informés lors des portes ouvertes. Il y a beaucoup de dossier avec des lettres de motivation. Malheureusement, tous les dossiers retenus ne sont pas affectés sur le lycée Renaudeau.

[Délibération n° 5 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-4 Convention avec le lycée EUROPE : hébergement interne

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée Europe de CHOLET. Il s'agit de 10 élèves en BTS du lycée Renaudeau hébergé à l'internat du lycée Europe

[Délibération n° 6 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-5 Convention avec le lycée de L'HYROME : hébergement interne

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée de l'Hyrôme de CHEMILLE. Elèves du lycée de l'Hyrôme sont hébergés à l'internat du lycée Renaudeau.

[Délibération n° 7 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-6 Convention rallye Math

Monsieur Deschamps propose une convention type entre le lycée Renaudeau, organisateur financier et chaque établissement participant. Cette convention sera permanente sauf si le montant des participations financières est modifié.

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Rallye Mathématiques.

[Délibération n° 8 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



1-4-7 Convention rallye Latin

Même principe que pour le rallye mathématique

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Rallye Latin.

[Délibération n° 9 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-8 Marché papeterie avec le lycée RENOIR : choix des fournisseurs

Le conseil d'Administration valide le choix des fournisseurs retenus dans le cadre du groupement d'achat papeterie coordonné par le lycée Renoir.

[Délibération n° 10 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-9 Conventions stages MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire)

• Stage d'application, stage d'observation

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions de stage d'application et de stage d'observation MLDS.

[Délibération n° 11 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

• Convention prépa apprentissage

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions de prépa apprentissage MLDS.

[Délibération n° 12 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-10 Convention avec l'association « pour ma pomme » intervenant atelier théâtre

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association « Pour ma pomme » intervenant à l'atelier théâtre.

Mme Delhaye demande si les frais de cet atelier théâtre proviennent du budget « vie de l'élève » ?

M. Deschamps confirme

[Délibération n° 13 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention avec Turbo self : téléservices liés au contrôle d'accès restauration

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société Turbo Self, téléservices liés au contrôle d'accès restauration.

Un échange s'engage :

M. Kahn : L'option du suivi et de paramétrage des horaires est-elle envisagée avec cette application pour éviter les fraudes ? Est-ce que cette option est réalisable techniquement ?

Mme. Legardinier : Oui, cela peut se faire techniquement, mais ce n'est pas pertinent car la badgeuse Turbo-Self ne se trouve pas au bon endroit pour permettre ce contrôle. Cela ne peut pas se faire surtout à cause des emplois du temps qui se modifient sans cesse. La base de données devrait être mise à jour tous les jours.

M. Douaglin : C'est très complexe et lourd, d'autant plus avec la gestion des demi-groupes en ce moment.

M. Pilato : Qu'est ce qui va changer avec ce nouveau contrat ?

M. Deschamps: Rien ne va changer, il s'agit d'un renouvellement.

Mme. Delhaye : Peut-on voter cette convention sur plusieurs années ?

M. Deschamps : C'est une convention conclue pour 3 années civiles.

[Délibération n° 14 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-12 Bilan voyages : Dublin 2020

M. Deschamps présente le bilan du voyage à DUBLIN qui devait être organisé en mars 2020 pour les élèves de 1ères de section européenne anglais mais qui n'a pas pu se faire à cause du COVID-19 :

- 53 élèves et 4 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 57 781,33 €
- Participation des familles : 26 500,00 € (530 € par familles)
- Crédits Région Autonomie 2019 : 1 151,08 €



- Crédits Région Autonomie 2020 : 17 020,72 €
- Maisons des lycéens : 1 574,65 €
- Remboursement coût Assurance : 1 083,87 €
- Remboursement Ryanair : 6 107,42 €
- Lycée : 4 343,59 €
- Coût définitif demandé aux familles 0,00 €.
- Soit un remboursement de 530 € au bénéfice des familles

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le remboursement de 530 € aux familles (effectué au mois de mars 2020).

Mme. Moan demande si le prestataire U LEARN pourrait rembourser ou proposer un avoir ?

M. Deschamps rappelle que des négociations ont eu lieu depuis le mois de mars mais que ce prestataire est resté inflexible. En fait il n'a pas d'obligations car il ne rentre pas dans les critères qui l'auraient contraint à rembourser le lycée. A l'avenir pour chaque voyage il faudra prendre un voyageur avec l'assurance annulation groupe comme ce que l'on fait avec certains séjours.

M. Douaglin rappelle que les familles ont été remboursées au mois de mars 2020.

Mme Legardinier précise que le lycée ne travaillera pas avec cette école U LEARN.

[Délibération n° 15 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-13 Mise à la réforme

Le Conseil d'Administration autorise la mise au rebut du matériel suivant : une raboteuse SCM type S630 de 1995. Elle est reprise par le fournisseur de la nouvelle machine pour 2000 €.

[Délibération n° 16 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-14 Campus : tarif adhésion

Le Conseil d'administration adopte les tarifs relatifs à l'adhésion aux campus de la Région des Pays de la Loire

- pour 1 campus : 300 €,
- pour 2 campus : 200 € par campus,
- pour 3 campus et plus : 150 € par campus).

[Délibération n° 17 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-15 Campus : adhésion du lycée

M. DOUAGLIN propose l'adhésion à 3 campus :

- Campus de La Mode
- Campus du Bâtiment
- Campus de l'aéronautique

Pour la somme de 450 euros au total.

M. Duret souhaite savoir quelles sont les retombées des campus, en particulier celui du Bâtiment.

M. Guitton explique que le campus forme les enseignants à des techniques au sein des entreprises. Il se produit alors un cercle vertueux entre les entreprises, les enseignants et les élèves.

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à adhérer aux différents Campus des métiers et des qualifications

[Délibération n° 18 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

M. DOUAGLIN :

La reprise se fera le 4 janvier 2021 pour les classes de Terminales, TPRO et 3PM. Ces classes reprendront en classes entières. La reprise se fera le 18 janvier 2021 pour le reste des classes.

L'accueil en quinconce sera maintenu au self.

Dès le 24 janvier 2021, le retour des internes sera possible dès le dimanche soir.

Un débat s'engage sur ce sujet :

M. Kahn : Les élèves de certains lycées de Région Parisienne ont cours 1 jour sur 2. Le lycée ?



M. Douaglin : Les élèves internes bloquent ce fonctionnement.

M. Delangaigne : Quelle est la proportion de classes virtuelles au lycée ?

Mme. Legardinier : L'application des classes virtuelles du CNED ne fonctionne pas très bien. Et surtout, il n'y a pas d'obligation réglementaire pour les enseignants. Cela relève de la liberté pédagogique.

M. Delangaigne: L'application du CNED est-elle obligatoire ?

Mme Legardinier : Il y a un cahier des charges assez stricte au niveau de la réglementation sur la protection des données.

M. Douaglin: les enseignants du lycée assurent les cours tous les jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à **20h20**.

Le Secrétaire de séance
Samuel DURET

Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN



